

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DASES 1094G Subvention à l'association Action Culturelle Alzheimer (14e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L-3.411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Action Culturelle Alzheimer d'un montant de 5.000 euros au titre de l'année 2014 ;

Sur le rapport présenté par Madame Dominique VERSINI, au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Action Culturelle Alzheimer (14^e) (SIMPA 101202 – dossier 2014_00188) au titre de 2014.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 53, nature 6574, ligne DF 34008 du budget de fonctionnement du Département de Paris de 2014 et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.